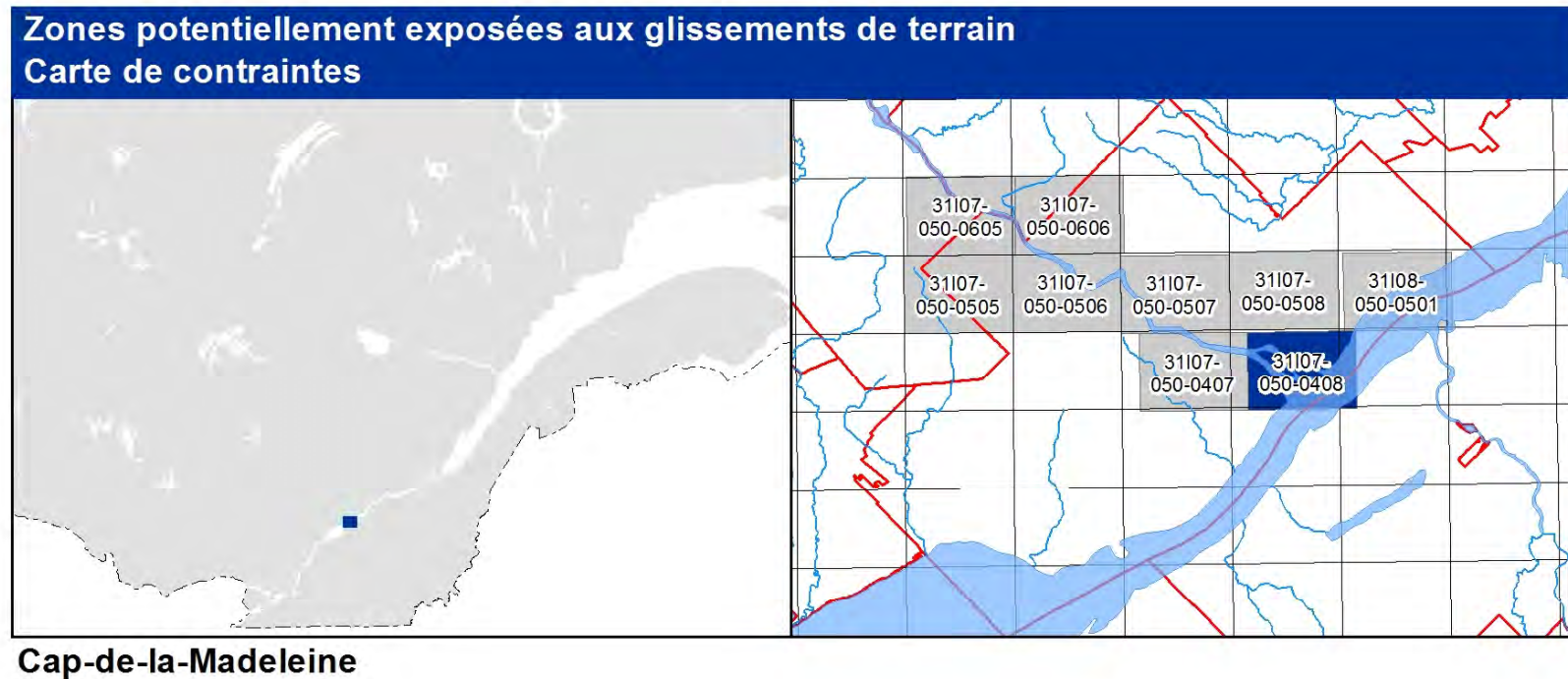


Cap-de-la-Madeleine

31107-050-0408



31107-050-0408



- Zones de contraintes relatives aux glissements faiblement ou non rétrogressifs**
- Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique**
 - Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique**
 - Zone composée de sols à prédominance sabineuse, avec érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique**
 - Zone composée de sols à prédominance sabineuse, sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique**
- Note:** Les zones foncées correspondent aux talus de glissement, les zones claires représentent les bandes de protection à la base du sommet des talus.
- Zones de contraintes relatives aux glissements fortement rétrogressifs**
- Zone composée de sols à prédominance argileuse, située généralement au sommet des talus, pouvant être emportée par un glissement de terrain de grande étendue**
 - Zone située à la base des talus, pouvant être affectée par l'étalement de débris provenant des zones RA1 Sommet**

- Zone composée de sols hétérogènes (fill ou roc altéré), avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique**
- Zone située à l'embouchure d'un ravin, susceptible d'être affectée par l'étalement de débris provenant des zones RA1 Sommet**
- Zone contenant des débris d'ancien glissement de terrain, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique**
- Sommet de talus**
- Base de talus**
- Limite du relevé lidar aéroporté**
- Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique, pouvant être affectée par un glissement de terrain de grande étendue**
- Zone composée de sols à prédominance argileuse, pouvant hypodermiquement être affectée par des glissements de terrain de grande étendue**

Avis à l'utilisateur

Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normalisé selon chacune des zones.

Les zones ont été délimitées en fonction des conditions existantes lors de la cartographie, et leur degré de précision est tributaire de celui des données de base et de l'interprétation. Quant au cadre normalisé, il a été élaboré principalement en fonction du type de glissement appréhendé et de l'intervention ou de l'utilisation projetée.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il présente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à divers degrés à un tel événement. Néanmoins, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité qu'il le soit est extrêmement faible.

Métadonnées

Surface de référence géodésique : Ellipsoïde GRS 90
Système de référence géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
Projection cartographique : Mercator, sans déformation (MUTG), zone de 3°
Longitude d'origine (méridien central) : 73°30' ouest
Latitude d'origine (équateur) : 0°
Coordonnées d'origine : X : 304 800 mètres; Y : 0 mètre
Facteur d'échelle : 0,9999

(1 cm sur la carte équivaut à 1000 m sur le terrain, soit 50 mètres)

0 50 100 200 300 400 500 m

1/5000

Sources
Données : Relevés géotechniques de terrain
Appareil de référence par relevé : LIDAR aéroporté
Orthophotographies numériques : Ville de Trois-Rivières

Organisme
Ministère des Transports du Québec
Ville de Trois-Rivières

Date / Année
2012 et 2013
4, 7 et 18 novembre 2011
25 avril au 11 mai 2009

Réalisation
Production : Ministère des Transports du Québec
Direction du laboratoire des chaussées
Service de la géotechnique et de la géologie
Version 1.0 (mai 2014)

© Gouvernement du Québec
Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec; 2^e trimestre 2014

Règlement sur le lotissement (2012, c. 156)
Annexe VIII
Zones potentiellement exposées aux glissements de terrain
Carte de contraintes
(Articles 1, 2, 6 et 7)
Feuille no 9

Règlement de modification 2016, c. 6
Adoption 18 janvier 2016
Entrée en vigueur 9 mars 2016

Transports Québec